

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue à huis clos à la Caserne de pompiers de Saint-Joseph-de-Beauce, au 1325, ave. Du Palais, le mercredi 09 septembre 2020 à 19 heures.

Étaient présents : M. François Veilleux, maire de Beauceville;
Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;

Mmes. Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Ghislaine Doyon constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6862-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche 3.1 Séance régulière du 08 juillet 2020
4.	Administration et finances 4.1 Liste des comptes 4.2 Avis de motion - dépôt Projet Règl. 213-20 Désign. d'équip. supralocal – Piste cyclable 4.3 Contrat - entretien ménager Pugh Robert Jr. 4.4 Entente urbanisme – MRC Robert-Cliche – VSJB 4.5 Réserve budgétaire – Inspection 4.6 Avis de motion et dépôt du Projet Règl. 217-20 Accès, utilisation et circulation – Piste cyclable 4.7 Rapport mi-annuel 2020 – CLD 4.8 Piste cyclable 4.9 PIIRL – Appel d'offres
5.	Ressources humaines 5.1 Évaluation 5.2 Ressources humaines
6.	Environnement 6.1 Économie circulaire
7.	Aménagement du territoire 7.1 Conf. Tring-Jonction – Règl. 457 – Zonage 7.2 Conf. Tring-Jonction – Règl. 461 – Admin. 7.3 Conf. CPTAQ Tring-Jonction – Règl. 427-861
8.	Évaluation foncière
9.	Cours d'eau 9.1 Avis de motion et Projet – Règl. 216-20 Prise en charge, trait. tertiaire
10.	Développement économique et social 10.1 MADA – Mise sur pied du Comité de pilotage MRC
11.	Correspondances 11.1 Appui – Pont couvert Notre-Dame-des-Pins 11.2 Appui – Projet Laurentia du Port de Québec
12.	Affaires nouvelles
13.	Période de questions
14.	Levée de la séance



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE DU 08 JUILLET 2020

6863-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 08 juillet 2020 soit adopté, tel que présenté.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Liste des comptes à payer

6864-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes (comme si au long reproduit) soit adoptée et que le directeur général soit mandaté pour effectuer le paiement :

Liste des comptes au 09 septembre 2020 : 871 692,83 \$

4.2 Avis de motion – Dépôt Projet de règlement 213-20 désignant la piste cyclable à titre d'équipement supra local

Je soussigné, Martin Nadeau, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance régulière ou spéciale, ce conseil procédera à l'adoption du règlement 213-20 visant à désigner la « Véloroute de la Beauce » comme équipement à caractère supra local et le partage des coûts associés à cette désignation.

Monsieur Nadeau dépose le projet de règlement 213-20.

4.3 Contrat – Entretien ménager

6865-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de donner le contrat de l'entretien ménager de la MRC Robert-Cliche à M. Robert Jr. Pugh pour un montant de 15 000\$/année + taxes et d'autoriser le directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

4.4 Entente urbanisme – MRC Robert-Cliche – Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a demandé à la MRC si elle pouvait louer temporairement une ressource en inspection;

ATTENDU QUE la MRC a dépanné dans le passé d'autres municipalités;

ATTENDU QUE dans un contexte de COVID-19, la SHQ retarde à annoncer les sommes destinées à la rénovation ce qui a pour conséquence de rendre disponible +/-14h/sem à l'inspection régionale;

6866-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une entente de service à la VSJB pour le prêt d'une ressource en inspection régionale selon les disponibilités du service à raison de 64\$/h jusqu'au 31 décembre 2020.

4.5 Réserve budgétaire - Inspection

ATTENDU QUE le service d'inspection (partie 5 du budget) ne dessert que 5 municipalités et a généré un surplus d'exercice de 45 991\$ en 2018 et 2019;

ATTENDU QUE cette somme est actuellement dans le surplus libre de la MRC;

ATTENDU QUE selon les principes comptables (PCGR), cette somme devrait être réservée aux participants, soit les municipalités faisant partie de l'entente;

6867-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la création d'un Fonds réservé « inspection régionale » et d'y transférer la somme de 45 991\$ en provenance du surplus non affecté.



4.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 217-20 – Utilisation et circulation Piste cyclable

Je soussigné, Jean-Roch Veilleux, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance régulière ou spéciale, ce conseil procédera à l'adoption du règlement 217-20 visant à réviser l'accès, l'utilisation et la circulation sur la piste cyclable actuellement en construction sur l'ancienne emprise de la voie ferrée longeant la rivière Chaudière.

Monsieur Veilleux dépose le projet de règlement 217-20.

4.7 Rapport mi-annuel 2020 – CLD

ATTENDU QUE la MRC a adopté le Plan d'action travail du CLD Robert-Cliche pour l'année 2020;

ATTENDU QUE tel que prévu aux attentes signifiées de la MRC, le CLD doit fournir à la MRC un rapport de mi-année pour obtenir le versement de la deuxième tranche de sa subvention;

6868-20

SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise le versement de la deuxième tranche de la subvention annuelle et de signaler au CLD que le nouveau plan d'action aurait dû être soumis à la MRC pour approbation.

4.8 Piste cyclable – Phase III

ATTENDU QUE la MRC projette la réalisation des travaux de la dernière phase de la piste cyclable, soit la phase 3. Cette phase comporte un tronçon d'une longueur de 8 km qui est situé entre la limite urbaine nord de Beauceville (Beauce Auto) et la limite urbaine sud de Saint-Joseph-de-Beauce. Le tronçon de la phase 3 inclut deux ponts existants situés à Beauceville, soit le pont de la Rivière des Plantes et le pont du Ruisseau sans Nom. Le tronçon inclut également une traverse de la route-173 au nord de Beauceville;

ATTENDU QUE des pourparlers sont en cours avec le MTQ pour l'aménagement d'une traverse sécuritaire de la Rte-173 au nord de Beauceville. Tant que ce volet du projet n'est pas réglé, il n'est pas souhaitable de prolonger la piste cyclable vers le nord de Beauceville et ce, pour ne pas inciter les usagers de la piste à accéder à un tronçon pouvant les exposer à des risques;

ATTENDU QUE pour le tronçon renfermant les trois ponts, il n'est pas souhaitable non plus d'aménager la piste cyclable pour la même raison précitée. Des délais sont à prévoir pour la construction et/ou la mise à niveau des 3 ponts et ceci, pour obtenir les autorisations environnementales et aussi pour évaluer les risques liés aux inondations;

ATTENDU QUE seule la piste cyclable à Saint-Joseph-de-Beauce peut être prolongée en direction sud. Cependant, cela impliquera un cul-de-sac d'une certaine longueur et il faudra éviter que les usagers soient tentés de circuler au travers des propriétés privées pour accéder à la route publique;

ATTENDU QUE pour toutes les considérations précitées, seul un tronçon de +/- 2,5 km peut faire l'objet de travaux cette année;

6869-20

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à lancer les appels d'offres sur SEAO pour réaliser les travaux de construction d'un tronçon de piste cyclable d'une longueur de 2,5 km au sud de Saint-Joseph-de-Beauce.

4.9 PIRRL – Appel d'offres

ATTENDU QUE le PIRRL de la MRC est échu.

ATTENDU QUE le MTQ a annoncé le Programme de renouvellement des PIRRL en mai 2020;

ATTENDU QUE le nouveau PIRRL doit porter sur la mise à jour du 1^{er} PIRRL (20% du réseau) et un plan complet pour le reste du réseau (80%) incluant l'évaluation de



ponceau et de la chaussée (+/-370km & 950 ponceaux);

6870-20 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres professionnels public sur SEAO pour le choix de la firme et d'accorder à celui-ci un budget maximum de 5 000\$ pour un contrat professionnel pour la réalisation du devis d'appel d'offres.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Service d'évaluation

ATTENDU QUE monsieur Rénal Roy, évaluateur et DGA, est en arrêt de travail maladie depuis le 27 juillet;

ATTENDU QUE la démission du coordonnateur en évaluation effective le 14 septembre;

ATTENDU QUE la MRC ne peut attendre au 1^{er} janvier 2021 pour un évaluateur dans le contexte où 5 rôles d'évaluation sont en dépôt au 15 septembre 2020;

ATTENDU QUE l'évaluateur de la MRC Nouvelle-Beauce ne peut pas devancer son entrée en fonction à la MRC pour le 24 septembre;

ATTENDU QUE l'offre de service de la firme Servitech pour un intérim pour le remplacement temporaire des deux ressources jusqu'au 31 décembre 2020;

6871-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de :

- Retenir l'offre de Servitech au montant de 26 200\$ pour le remplacement de messieurs Rénal Roy et Jérôme Pomerleau jusqu'au 31 décembre 2020;
- Nommer Monsieur Jean-François Boutin à titre d'évaluateur signataire intérimaire pour la MRC;

5.2 Ressources humaines

6872-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'entériner le rapport du directeur général concernant l'employé #6 et l'employé #44.

6. ENVIRONNEMENT

6.1 Économie circulaire

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a élaboré le projet *Économie Circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière*;

ATTENDU QUE le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme susmentionné en titre, administré par cette dernière;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche désire contribuer et investir financièrement dans le projet;

6873-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la MRC à déposer en son nom et au nom des MRC de la Nouvelle-Beauce, de MRC Beauce-Sartigan, de la MRC des Appalaches et de la MRC de Lotbinière, une demande à Recyc-Québec dans le cadre du Projet « Appel de proposition pour la transition vers l'économie circulaire »;
- D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Bussièrès à signer les documents nécessaires pour le dépôt du projet;
- D'autoriser la MRC Robert-Cliche à s'engager financièrement dans le Projet en



y investissant un montant n'excédant pas dix mille dollars pour les 2 années du projet;

- De transmettre une copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'investissement aux fins de concrétisation du Projet.

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Conformité Tring-Jonction – Règl. 457 - Zonage

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 9 décembre 2019, a adopté le règlement numéro 457 amendant le règlement de zonage numéro 395;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis ledit règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement;

6874-20

SUR LA PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 457 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

7.2 Conformité Tring-Jonction – Règl. 461 – Admin.

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 10 août 2020, a adopté le règlement numéro 461 amendant le règlement administratif en matière d'urbanisme numéro 397;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 18 août 2020;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6875-20

SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 461 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

7.3 Conformité CPTAQ Tring-Jonction – Règl. 427-861

ATTENDU QUE le Ministère des Transports souhaite réhabiliter le chemin de fer reliant la municipalité de Vallée-Jonction à la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE le potentiel des lots visés par la demande est très faible puisque constitué de remblais;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins agricoles de l'emprise ferroviaire est limitée, voire nulle;

ATTENDU QUE l'utilisation de l'emprise à des fins de transport ferroviaire n'aura pas d'impact sur les activités agricoles existantes ni sur leurs possibilités d'agrandissement;

ATTENDU QUE l'utilisation souhaitée ne constitue pas un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage;

ATTENDU QUE la remise en service des activités ferroviaires n'apportera pas de contraintes particulières pour les établissements de production animale;



ATTENDU QUE la reprise des activités sur l'emprise existante constitue le meilleur emplacement;

ATTENDU QUE l'homogénéité du secteur et des activités agricoles demeurent préservées;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée n'apportera pas de pression particulière sur la préservation des ressources eau et sol, nécessaires aux activités agricoles du secteur;

ATTENDU QUE la réalisation du projet de remise en service du transport ferroviaire n'aura aucun impact sur la superficie des propriétés foncières du secteur;

ATTENDU QUE la réhabilitation du chemin de fer aura un impact socio-économique important pour la municipalité et de la région et qu'elle fait partie des intentions du Gouvernement du Québec, tel qu'annoncé lors du Sommet sur le transport ferroviaire du 9 décembre 2019;

6876-20 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il soit conforme au document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;
- Que la MRC Robert-Cliche recommande la demande du Ministère des Transports du Québec pour la réhabilitation du chemin de fer entre Vallée-Jonction et Thetford Mines.

8. COURS D'EAU

8.1 Avis de motion et Projet Règl. 216-20 – Prise en charge, traitement tertiaire

Avis de motion est donné par monsieur Jeannot Roy, à l'effet que le règlement 216-20 sera adopté à une séance ultérieure, visant la prise en charge par la MRC Robert-Cliche, de l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

9.1 Mise sur pied du Comité de pilotage MADA-Famille de la MRC

ATTENDU QU'en janvier 2020, la MRC Robert-Cliche a conclu une entente avec la ministre responsable des aînés et des proches aidants dans le cadre du Programme de soutien à la démarche « Municipalité amis des aînés » (MADA);

ATTENDU QUE la MRC s'est vu accorder une aide financière de 72 000 \$ pour lui permettre de réaliser la mise à jour de sa Politique des aînés et son Plan d'action MADA ainsi que les politiques des aînés et plans d'action MADA de neuf (9) municipalités participantes à la demande collective de la démarche MADA;

ATTENDU QUE dans l'exercice de cette fonction, la MRC Robert-Cliche a entre autres, pour engagement de former un comité de pilotage MADA;

ATTENDU QUE compte tenu que la Politique familiale de la MRC et des municipalités participantes qui est échue depuis 2018, et qu'une démarche de mise à jour de la Politique familiale de la MRC et son Plan d'action Famille comprend les mêmes étapes que la démarche MADA;

6877-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que :

- ✓ La formation du Comité de pilotage MADA-Famille de la MRC dont le mandat consistera à alimenter la démarche de mise à jour de la Politique des aînés et de la famille en vue afin de faire connaître leurs intérêts, de repérer les enjeux qui les concernent pour ensuite mettre en place un nouveau plan d'action dont



les initiatives permettront d'optimiser les services et structures en soutien à l'activité de la population, peu importe son âge. Il aura notamment pour rôle de:

- Valider les étapes essentielles à la démarche;
- Faire des recommandations au Conseil des maires;
- Participer au diagnostic social;
- Mobiliser et concerter la population et les partenaires;
- Communiquer et relayer les informations dans la communauté.

- ✓ La mise sur pied du comité de pilotage MADA-Famille de la MRC qui sera composé de :

M. Jean-Rock Veilleux, élu responsable du dossier « aînés » et « famille » de la MRC
Mme Marie-Claude Brassard, organisatrice communautaire, CISSS-CA
Mme Sonia Mathieu, agente de promotion des saines habitudes de vie CSSS Beauce
Mme Brigitte Lessard, directrice générale, Centre d'action bénévole de Beauce-Etchemin
Mme Mélissa Leclerc, coordonnatrice clinico-administrative pour le programme SAPA /
 représentante de la table de concertation des aînés de Beauce
M. Jean-Guy Morin, intervenant au Club Parentaïde
M. Gaétan Giguère, directeur au développement, Coopérative de services à domicile
 Beauce-Nord
Mme Audrey Boivin, agente de développement rural et chargée de projet MADA
M. Denis Guérin, formateur au Carrefour action municipale et famille

10. CORRESPONDANCES

10.1 Appui – Pont couvert Notre-Dame-des-Pins

ATTENDU QUE la municipalité demande l'appui de la MRC Robert-Cliche pour un projet d'envergure pour le développement touristique de Chaudière-Appalaches, concernant le Pont couvert Perreault à Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU QUE M. Jonathan Bolduc souhaite donner l'appui de la MRC pour leur projet d'envergure;

6878-20 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche appuie le projet « Mise en valeur du site du pont couvert Perreault » de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

10.2 Appui – Projet « Laurentia » du Port de Québec

ATTENDU QU'une demande d'appui à la MRC pour le Projet « Laurentia » concernant un terminal de conteneurs en eau profonde;

ATTENDU QUE le Port de Québec est le dernier Port en eau profonde du Fleuve Saint-Laurent, celui-ci pourrait constituer un atout de taille pour les entreprises de la région;

ATTENDU QUE M. Bolduc souhaite donner l'appui de la MRC pour les retombées économiques de la région;

6879-20 SUR PROPOSITION de Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche appuie le projet « Laurentia » du Port de Québec pour les retombées économiques de la région.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet

12. PÉRIODE DE QUESTIONS



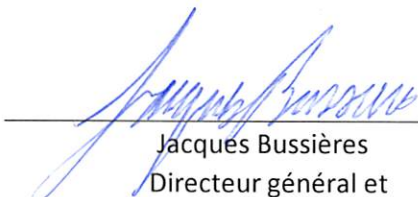
Aucune question n'est posée

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

6880-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.



Jonathan V. Bolduc
Préfet



Jacques Bussi res
Directeur g n ral et
Secr taire-tr sorier

